

Réforme des aides aux entreprises

27,5 millions d'euros pour booster les PME bruxelloises

Dossier de Presse



1. Une réforme avec l'horizon 2025 en ligne de mire

Après la rationalisation des structures économiques régionales, qui a marqué les premières années de la politique économique bruxelloise et qui a installé, en janvier dernier, un unique organisme en charge d'appuyer les entreprises de la Région, hub.brussels, cette nouvelle réforme vient moderniser l'ensemble des aides aux entreprises.

Cela fait plus de 10 ans que les aides aux entreprises, dites d'« expansion économique », n'avaient pas été modernisées. Entretemps, de nouveaux secteurs économiques se sont créés, les entreprises ont exprimé de nouveaux besoins et certaines aides n'étaient plus utilisées ou relevaient plus de l'effet d'aubaine.

Par ailleurs, une étude de l'UCM révèle que 67,6% des entrepreneurs francophones en Belgique n'ont pas sollicité d'aides publiques notamment en raison de leur inadéquation aux besoins de l'activité.

Cette nouvelle réforme est donc très attendue par les PME bruxelloises qui constituent 98% du tissu économique bruxellois.

Elle était d'ailleurs inscrite dans la Stratégie 2025 pour Bruxelles et le Small Business Act, premier « Plan PME ». La réforme intègre les acquis de toutes les politiques régionales décidées depuis 2014 : Small Business Act, Programme régional en Economie Circulaire, réforme des aides à l'emploi, politiques de formation.

Objectif : cesser de travailler en silos, décroiser les politiques Economie/Emploi/Formation, créer des ponts et assurer une transversalité maximale. Ce travail d'intégration à 360° vise à équiper la Région pour le développement économique dont elle a besoin à l'horizon 2025.

27,5 millions pour booster les entreprises bruxelloises

Les aides aux entreprises représentent 27,5 millions €/an. Plus de 1800 entreprises sont concernées chaque année pour plus de 2500 aides annuelles. En toute grande majorité, il s'agit de des PME (moins de 250 employés). Les aides bruxelloises incluent tant des aides très modestes de quelques milliers d'euros (ex : appui de consultance) que des aides de plusieurs centaines de milliers d'euros (un investissement dans l'extension d'un bâtiment ou d'une ligne de production).

Une réforme transparente qui a mûri dans le cadre d'une large concertation

Tous les organismes publics concernés ont été impliqués dans l'évaluation du dispositif existant et dans la réflexion pour jeter les bases de la réforme. Les partenaires sociaux, plutôt que d'être impliqué sur le texte final, ont été invités dès les premiers ateliers de travaux en 2016 et 2017.

Signe de cette concertation, employeurs, syndicats et représentants des classes moyennes avaient remis un avis conjoint et positif sur les orientations du ministre.

2. Une réforme en 4 principes et une vingtaine de nouveautés

La réforme poursuit quatre principes forts :

SIMPLIFICATION – RECENTRAGE – DÉCLOISONNEMENT – TRANSITION

a. Simplifier la vie des entreprises

On ne cesse de le répéter, un service public doit être au service du public. C'est pourquoi, il faut simplifier au maximum les démarches des entrepreneurs, faciliter la lisibilité des dispositifs existants et les rendre plus accessible afin qu'ils soient effectivement utilisés.

NOUVEAUTÉS :

- Mise en place d'une plateforme digitale sur laquelle les entrepreneurs pourront effectuer toutes leurs démarches administratives.
- Les PME ont un accès exclusif à la majorité des aides.
- Accélération des paiements. Les aides aux investissements des starters seront payées en une fois, là où le subside était parfois étalé sur trois ans.

b. Moderniser, recentrer et renforcer les aides sur les besoins des TPE/PME

Les TPE et PME, ce sont 98% du tissu économique bruxellois. Leurs besoins sont donc au cœur de nos préoccupations et de la réforme.

NOUVEAUTÉS :

- Les très petites entreprises (moins de 10 employés) et petites entreprises (10 à 50 employés) ont accès aux taux d'intervention plus favorables car renforcés. Ex : jusqu'à 20% dans les aides à l'investissement (15% avant).
- Le seuil minimum pour entrer un dossier d'aide à l'investissement baisse de 30 % (de 15.000 à 10.000€) pour les très petites entreprises starters. . Ce qui permettra tout simplement à un grand nombre de petits commerçants et indépendants de pouvoir être aidés pour leurs besoins d'investissements modestes.
- Plusieurs nouvelles aides aux PME sont **créées** :
 - Bourses de préactivité pour couvrir des dépenses liées à l'activité de création. L'outil actuel ne couvrait que des frais de consultance. Demain, cette aide permettra de couvrir des frais d'étude de marché, d'aide juridique, mais aussi de prototype, de formation ou encore de frais de garde d'enfants pour encourager l'entrepreneuriat des jeunes parents. (Taux d'intervention de 60% pour un plafond de 15.000€)
 - Une aide à l'e-commerce modeste mais formatée pour être utilisée par un maximum de commerçants et petites entreprises. Il s'agit d'aider les PME

bruxelloises à aller plus franchement vers l'e-commerce. (Taux d'intervention allant de 40 à 60% pour les starters avec un plafond de 5.000€)

- Une aide au coworking, pour casser l'isolement des entrepreneurs au tout début de leurs parcours. Cette aide sera sous la forme d'un chèque d'un montant maximum de 300€.
 - Les **grandes entreprises** auront, elles, accès à deux nouvelles aides : une aide à la reconversion industrielle (350.000€ à 500.000€ pour les entreprises situées en zone de développement, pour couvrir les besoins de reconversion des travailleurs), et une aide à la validation des compétences pour les travailleurs de l'entreprise (jusqu'à 16.000 € en fonction du nombre de travailleurs impliqués dans cet effort).
- En revanche, **certaines aides seront supprimées.**
- Les aides pour entreprises subissant des travaux publics, mal pensées, n'étaient quasi jamais utilisées. Elles seront reprises dans le cadre d'une ordonnance et sur la mobilité et les chantiers.
 - Les aides en matière d'énergie impliquaient, elles, une grande complexité pour les PME et étaient proches d'autres aides environnementales. Elles évolueront vers un mécanisme géré par Bruxelles-Environnement en collaboration avec des fédérations patronales.
- Enfin, certaines **aides seront renforcées ou recentrées.**
- L'aide au recrutement « pour projet économiques spécifiques » évolue vers un outil économique que la Région pourra utiliser plus proactivement. Là où il y avait 7 types de projets éligibles mais au final peu d'aides utilisées (20 à 40 par an), on aura seulement 2 types de projet éligibles : la croissance économique et l'économie circulaire. Des critères de sélection et une analyse de la qualité des informations fournies sera faite par hub.brussels. (jusqu'à 20.000 € la première année pour la PME).
 - L'aide à la consultance, très utilisée, sera balisée par des types de mission de consultance précises, en lien avec les logiques de développement des PME, pour éviter tout effet d'aubaine.
 - L'aide à l'investissement favorisera davantage l'achat de machines, d'équipements et la rénovation que l'acquisition immobilière.

c. **Décloisonner et créer des synergies entre politiques Economie-Emploi-Formation.**

C'est le fil rouge de cette réforme : actionner tous les leviers Economie – Emploi-Formation afin de renforcer la cohérence des politiques de la Région. Des liens sont donc faits avec les politiques d'emploi et de formation.

NOUVEAUTÉS :

- **Les aides seront majorées chaque fois que l'entreprise rencontre certains critères** en matière d'emploi, de formation et de diversité, comme l'engagement en CDI de

chercheurs d'emplois inscrits auprès d'Actiris, l'engagement de stagiaires en formation en alternance ou l'existence d'un Plan Diversité. Ces majorations sont donc des surprimes accordées aux entreprises.

- Ce volet incitatif est complété par un **volet plus engageant** avec deux conditions. D'une part, les PME de plus de 100 travailleurs qui demandent des subsides devront s'engager dans le développement d'un Plan diversité. D'autre part, les PME qui souhaitent un subside de plus de 20.000 € devront collaborer avec Actiris en cas de recrutement. Ces modalités restent dans une logique d'obligation de moyens, avec une latitude complète de l'entreprise pour le recrutement des meilleurs collaborateurs.

d. **Soutenir les nouveaux modèles économiques**

La réforme intègre et encourage le développement de nouveaux secteurs de l'économie tels que l'économie circulaire ou l'entrepreneuriat social. Jusqu'ici aidés par des appels à projet, ces deux secteurs bénéficieront de conditions préférentielles.

NOUVEAUTES :

- Aides majorées pour les entreprises sociales et économie circulaire (+10% en aides aux investissements, aides à la consultance et à la formation).
- Aides au recrutement pour des projets de transformation vers l'économie circulaire (jusqu'à 20.000 € la première année)
- Achat de matériel de seconde main éligibles dans l'aide à l'investissement s'il est garanti et obtenu auprès d'un professionnel.
- Bourses de préactivité pour les groupes d'entrepreneurs qui créent un projet de coopérative d'entrepreneuriat social (jusqu'à 15.000 € et 60% des dépenses).

3. Applications concrètes pour les entrepreneurs

Exemples d'aides, du site internet jusqu'à l'investissement de plusieurs millions d'euros

a. **Un commerçant situé à Anderlecht se lance dans l'e-commerce**

Monsieur Durant tient depuis 3 ans un magasin de pièces détachées le long du Canal à Anderlecht. Il a un employé qui l'aide dans l'entrepôt. Pour augmenter son activité vers l'étranger et son chiffre d'affaire, il souhaiterait améliorer son site internet et le faire évoluer vers un site d'e-commerce.

Pour se faire, une société externe lui facture 10.000 €. Avec la nouvelle aide à l'e-commerce, il pourra bénéficier d'une aide de 5000 €.

b. Une PME bruxelloise située à Koekelberg recrute pour doubler son chiffre d'affaires

Madame Zohair dirige une société de logistique à Evere. Son conseil d'administration estime pouvoir doubler le chiffre d'affaires en 3 ans. Elle cherche à recruter un nouveau collaborateur afin de faire évoluer sa société.

Pour l'aider à recruter ce profil spécifique elle pourra bénéficier d'une aide au recrutement pour projet de croissance de 20.000€ la première année et de 15.000€ l'année suivante.

c. Deux entrepreneurs lancent une start-up

Mickaël et Jenna ont fini leurs études il y a 6 mois. Depuis, l'idée de lancer leur société de gaming ne les lâche pas. Seulement, ils ont besoin d'aides pour créer un 'Minimum Viable Product' (prototype), pour réaliser une étude de marché et s'assurer de la viabilité de leur projet. Grâce à la future bourse de préactivité obtenue après une sélection concurrentielle,

Ils bénéficieront d'une intervention de 15.000 € (60% des dépenses de leur prototype et leur étude de marché).

d. Un restaurant s'adapte aux normes d'hygiène

Lucas gère un restaurant orienté circuit-court à Saint-Gilles. Sa surface est extrêmement bien située dans un quartier avec beaucoup de passage mais il doit faire des travaux de mise aux normes d'hygiène et de sécurité.

Il pourra obtenir une aide de la Région de 35.000€ pour couvrir une partie des travaux.

e. Une brasserie investit pour doubler sa capacité de production

La brasserie Zollebier a le vent en poupe et décide d'investir plusieurs millions pour doubler sa production. Elle investit dans la rénovation d'un bâtiment, l'achat de cuves et divers équipements. Etant engagée dans la formation en alternance et ayant dernièrement recruté en CDI des chercheurs d'emploi, elle accumule des majorations de subsides.

Le subside couvre jusqu'à 20% de son programme d'investissements, 350.000 € par an.

Remarque : une première série de ces nouvelles aides seront effectives pour les PME avant la fin de l'année, et en janvier pour les autres.

4. Conclusion

Plutôt que de réduire à l'extrême le nombre d'aides disponibles, comme la Région l'a fait pour les aides à l'emploi, le Gouvernement bruxellois a souhaité maintenir ce qu'il considère être le « **couteau suisse budgétaire** » qui permet à la Région d'aider les entreprises dans leur développement.

« Ce couteau suisse, il datait un peu, certaines lames étaient encore parfaites, d'autres un peu rouillées, ne servaient que trop peu », selon Didier Gosuin, qui poursuit « on a donc renvoyé ce couteau suisse à l'usine. Il a été dégrippé et inspecté par les entrepreneurs, les experts, des consultants, etc. Au final, c'est toujours un couteau suisse mais on a modernisé les grands classiques, on a enlevé certaines lames et rajouté d'autres pour adapter l'outil à l'économie numérique, à l'économie circulaire, aux nouvelles manières d'entreprendre ».

A terme, cette réforme va permettre aux PME bruxelloises de saisir des opportunités de développement. D'investir. De grandir. De tester des idées. D'avoir recourt à des conseils extérieurs. De recruter. D'opérer des transitions. De former leur personnel ou leurs dirigeants.

Le projet d'ordonnance que le Gouvernement a déposé au Parlement vise à s'assurer que les effets-retours de la dépense publique soient maximaux, en investissant l'argent du contribuable où il a le plus grand effet retour. Avec un unique fil rouge : appuyer les PME bruxelloises pour booster le développement de la Région.
